

Un dispositif financier attractif pour accompagner les créations d'emplois, qui sont au centre des projets de développement des TPE et PME.

Les aides disponibles

Un fonds de prêt de 2 325 000 €, en partenariat avec la Caisse d'Épargne Île-de-France à taux bonifié et visant en priorité à **financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) des entreprises** :

- ❑ 15 000 € de prêt par emploi CDI créé,
- ❑ A taux zéro,
- ❑ Sans affectation (possibilité BFR),
- ❑ Prêt sur une durée de 5 ans,
- ❑ Sans caution personnelle et sans frais de dossier,
- ❑ Plafond de 300 000 € par projet.



Le périmètre d'intervention



Département de Seine-Saint-Denis

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- ❑ **Géographique** : TPE et PME implantées ou en cours d'implantation dans l'ensemble du département de **Seine-Saint-Denis**.
- ❑ **Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances).
- ❑ **Nature du projet** : développement générateur d'au moins 3 créations nettes d'emplois en CDI sur 3 ans.

Les objectifs du dispositif

SFR s'engage aux côtés des acteurs économiques du département de Seine-Saint-Denis : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création de **155 emplois pérennes** jusqu'au 31 décembre 2022.

La revitalisation, qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés, procédant à des restructurations qui affectent leur bassin d'emplois, sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire. Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de TPE/PME et de projets créateurs d'emplois.

Les aides de la convention de revitalisation

Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés. A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- ❑ Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact,
 - Analyse et formalisation de votre projet,
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif,
 - Suivi des financements et des créations d'emplois.
- ❑ Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation SFR qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

Qui contacter ?

Benoît ANNEBICQUE
07 77 69 26 68
benoit.annebicque@alixio.fr

Camille KOLAN
06 29 63 09 57
camille.kolan@alixio.fr

Accompagnez vos projets de développement numérique grâce au fonds de subvention de revitalisation SFR

Un dispositif financier attractif pour accompagner la transition numérique des entreprises.

Les aides disponibles : un fonds de subvention numérique de 210 000 €

❖ Une ligne de subvention, à destination des TPE* et des PME, pour la création d'emplois numériques :

- 3 000 € de subvention par emploi CDI créé,
- Eligible dès le premier emploi créé **pour une TPE**,
- Eligible dès le deuxième emploi créé **pour la PME**,
- Accompagnement sur 6 emplois maximum par projet.

❖ Une ligne de subvention exclusivement réservée aux TPE pour accompagner la transformation d'emplois existants vers des qualifications dites numériques :

- 1 500 € par transformation de poste,
- Eligible dès le premier emploi « transformé »,
- Accompagnement sur 3 emplois maximum par projet.

Les critères d'éligibilité

- Géographique** : TPE/PME implantées ou en cours d'implantation dans l'ensemble du département de **Seine-Saint-Denis**.
- Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances).
- Nature du projet** : projets de développement générant le besoin d'intégrer des compétences numériques au sein de l'entreprise (création et/ou formation).

Les objectifs du dispositif

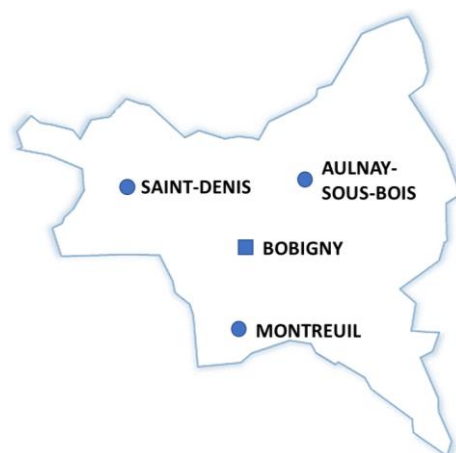
SFR s'engage aux côtés des acteurs économiques du département de Seine-Saint-Denis : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir l'intégration de **70 emplois** dit « numériques » d'ici le 31 décembre 2022.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact,
 - Analyse et formalisation de votre projet,
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif,
 - Suivi des financements et des créations d'emplois.
- Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation SFR qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.

* TPE entreprises de moins de 10 salariés

Le périmètre d'intervention



Département de Seine-Saint-Denis

La revitalisation, qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés, procédant à des restructurations qui affectent leur bassin d'emplois, sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire. Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de TPE/PME et de projets créateurs d'emplois.

Les aides de la convention de revitalisation

Les aides octroyées dans le cadre du dispositif de revitalisation sont des fonds privés. A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Qui contacter ?

Benoît ANNEBICQUE
07 77 69 26 68
benoit.annebicque@alixio.fr

Camille KOLAN
06 29 63 09 57
camille.kolan@alixio.fr

SFR accompagne les entreprises pour participer au financement d'actions de conseil en cybersécurité

La cybersécurité est au cœur des enjeux. Avec l'essor de la dématérialisation de l'ensemble des relations affectant les entreprises, la sécurisation du réseau devient un enjeu majeur.

Les aides disponibles

Une enveloppe de subvention pour aider à financer le recours à un cabinet conseil spécialisé :

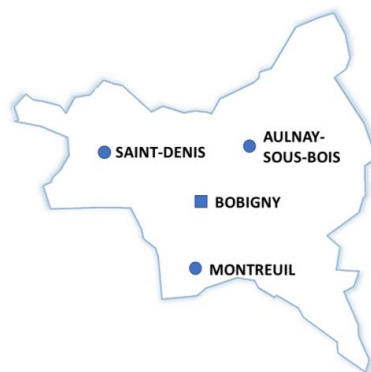
- ❑ Cet accompagnement est destiné aux entreprises en développement ayant besoin de recourir à un conseil externe pour les accompagner dans leur problématique de cybersécurité.
- ❑ Les entreprises bénéficiaires de cette action pourront se faire accompagner sur des prestations de **diagnostic en cybersécurité et/ou de CyberTest intrusif**.
- ❑ La participation de SFR est d'un montant **maximum de 9 000 euros par entreprise**.
- ❑ SFR et son équipe SFR Business Cyberdéfense proposent des prestations adaptées de 3000 à 6000 euros pour un **CyberDiagnostic** ou un **CyberTest intrusif**.

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- ❑ **Géographique** : PME implantées ou en cours d'implantation dans l'ensemble du département de **Seine-Saint-Denis**.
- ❑ **Activité** : tous les secteurs d'activité (hors agences d'intérim, grande distribution, professions libérales, intermédiaires financiers et assurances).
- ❑ **Nature du projet** : entreprise ayant un fort potentiel de développement et devant garantir un niveau de protection satisfaisant.

Le périmètre d'intervention



Département de Seine-Saint-Denis

Les prestations prises en charge dans un maximum de 6000 € par prestation

Diagnostic en cybersécurité

Déterminer son niveau de sécurité informatique sur la base d'un référentiel ANSSI afin de pouvoir :

- Sensibiliser et former les salariés,
- Sécuriser le réseau et l'administration,
- Superviser, auditer, réagir,
- Authentifier et contrôler les accès,
- Sécuriser les postes,
- Connaitre le système d'information,
- Sécuriser le réseau.

Test intrusif

Réaliser un test d'intrusion par un hacker éthique expérimenté dont le but est de :

- Identifier les vulnérabilités,
- Evaluer le degré de risque de chaque faille identifiée,
- Proposer et qualifier la complexité de la correction,
- Déterminer l'ordre de priorité qu'il faut donner aux corrections.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- ❑ Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Mise en contact possible avec l'équipe SFR Business Cyberdéfense
 - Analyse et formalisation de votre projet,
 - Validation de l'éligibilité des PME/PMI en lien avec SFR et les services de l'Etat.
- ❑ Les projets éligibles seront présentés en Comité d'Engagement de la Convention de Revitalisation SFR qui statuera sur l'octroi, les modalités et le montant des aides attribuées.
- ❑ À cette fin le cabinet Alixio Revitalia rédigera un dossier de présentation comprenant :
 - La présentation de l'entreprise et son activité,
 - Le projet de développement de l'entreprise à 3 ans et l'intérêt d'un conseil en cybersécurité,
 - L'identification du cabinet réalisant la prestation et le devis.